



erreur paiement en ligne contravention

Par **enrique7803**, le **16/11/2020** à **11:06**

Bonjour,

Ayant reçu une contravention le 10/11/2020 pour une infraction du 04/11/2020 concernant un radar automatique.

j'ai effectué un règlement en ligne le 12/11/2020 pour bénéficier du montant minoré de cette amende (paiement effectué dans les 15 jours ,porté à 30 jours si paiement par internet à compter du 04/11/2020).

je ne sais pas ce qui c'est passé mais mon paiement se retrouve avec un statut consigné pour un montant de 60€ au lieu d'un paiement de 45€ alors que je n'avais aucune intention de contesté cette infraction.

Peut-etre une erreur de manipulation de ma part au moment du paiement en ligne ?

Comment me sortir de cette erreur ?

Cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **16/11/2020** à **11:41**

Bonjour

[quote]

Peut-etre une erreur de manipulation de ma part au moment du paiement en ligne ?[/quote]

C'est certain , il ya 2 choix : payer ou consigner , vous avez opté pour la consigne .

Pas de retour en arriere ... et pour 23€ (68€ et pas 60) pas de quoi s'exciter avec l'administration .

Neanmoins tentez l'envoi d'un courrier avec copie de ISIN (RIB) et copie attestation paiement.

Amende Contrôle automatisé
Trésorerie du Contrôle automatisé
Service Remboursement Consignations
CS 81 239

35012 Rennes Cedex